**Nom, prénom, adresse**

**à l’attention du Président,**

**du Ministre de la Justice, des droits humains de la promotion civique,**

**de la Ministre chargé des femmes, de la solidarité nationale et de la famille du Burkina Faso**

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Madame la Ministre,

Au Burkina Faso, des milliers de filles sont victimes de mariages précoces et forcés. La majorité des filles sont mariées dès l’âge de 11-12 ans afin de renforcer des alliances familiales, d’acquérir un statut social ou en échange de biens, d’argent et de services. Ces filles, forcées à se marier par leur famille, sont rarement envoyées à l’école et n’ont que peu ou pas d’instruction. Peu d’entre elles réussissent à s’échapper. Celles qui sont mariées de force doivent accomplir la grande majorité des tâches ménagères ainsi que le travail au champ. On s’attend également à ce qu’elles aient beaucoup d’enfants et s’occupent de leur éducation alors qu’elles sont encore elles-mêmes des enfants.

En 2015, le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique s’est engagé à éradiquer ces mariages précoces et forcés. Cependant, depuis lors, les choses ont peu changé.

Je vous demande instamment, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, de :

* mettre prioritairement en œuvre une législation luttant contre les mariages forcés et précoces ;
* protéger les filles qui en sont victimes ;
* mener une campagne préventive contre ces mariages forcés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, l’expression de ma haute considération.

Date et signature